

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3400

AMENDEMENT

présenté par

M. Wauquiez, M. Berger, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, M. Barnier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay, Mme Fruchon, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Lepers, M. Liégeon, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, M. Portier, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, M. Tryzna et M. Vermorel-Marques

ARTICLE 76**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – À la fin de l'alinéa 4, substituer au montant :

« 890 millions d'euros »,

le montant :

« 690 millions d'euros ».

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 7, substituer au montant :

« 500 millions d'euros »,

le montant :

« 300 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Droite Républicaine vise à instaurer de l'équité dans l'effort demandé aux collectivités territoriales.

L'examen du projet de loi de finances au Sénat a conduit à réduire sensiblement l'effort demandé aux collectivités territoriales au titre du Dilico pour 2026, de 2 milliards d'euros à 890 millions d'euros. Cependant, cet allègement bénéficie intégralement aux communes, exclues du Dilico, et aux Départements et EPCI, qui ont vu leur contribution divisée par deux. Les Régions étant la seule strate de collectivités dont l'effort demandé au titre du Dilico augmentera en 2026 par rapport à 2025.

Aussi le présent amendement prévoit, dans un souci d'équité, de réduire de 500 à 300 millions d'euros l'effort demandé aux Régions. Une baisse qui resterait moins importante, par rapport au texte initial, que la version adoptée par le Sénat pour les autres strates.

De plus, afin de ne pas dégrader l'équilibre financier du texte, ce moindre effort au titre du Dilico serait gagé sur le retour à la minoration de la DC RTP prévue par le Gouvernement à l'article 31. Là aussi, il s'agit d'une mesure d'équité, le Dilico impacte l'ensemble des Régions tandis que la DC RTP ne concerne que quelques-unes d'entre elles.